

## Temps présent

Changement maintenant ?  
**Appel pour le 2<sup>nd</sup> degré p.2**

Temps de travail  
**Reprendre la main p.3**

Langues vivantes  
**Jusqu'à la lie ? p. 4**

Décentralisation  
**Acte III  
ou cheval de Troie ? p. 5**

Lycée professionnel  
**Sortie de classe p. 5**



## Personnels

Lutte  
**de (hors) classe p. 6-7**

## Droits et libertés

Laïcité  
**Un article peut en cacher  
un autre p. 7**

**Vie du SNES**  
Congrès national  
**Greg et Hélène à Reims p. 8**

### Encart

Elections internes au SNES

## é d i t o

### Ouf... Enfin...!

20 h 00, ce dimanche 6 mai, **le soulagement a sans doute été le sentiment dominant** pour beaucoup de fonctionnaires. Et même si le programme du PS en termes d'éducation ne laisse pas d'inquiéter pour le second degré, ne boudons pas notre plaisir de voir dégager un président qui, lors du grand débat précédant le 2<sup>ème</sup> tour, a encore montré toute sa morgue et son mépris à notre égard en promettant de nous mettre (enfin ?) au travail, « parce que quand même, ajouter 50 % de temps de service à des personnels qui ne font que 18 h sur 8 mois, hein... »

N.Sarkozy avait même pris l'habitude de faire huer le corps professoral par ses militants lors des meetings UMP : ainsi, à Toulon, le 3 mai, qualifiant de « honte de la Nation » ceux qui refusaient de lire ou faire lire la lettre de Guy Môcquet le jour imposé !

Le SNES-FSU a marqué les esprits en lançant début avril de façon quasi inédite, comme la CGT, un appel à voter contre le président sortant. Il ne pouvait en être autrement : un syndicat se doit de défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents. **Cinq ans de Sarkozysme ont fait des dégâts terribles** en termes de suppressions de postes, comme en termes de dénaturation, de destruction de nos métiers, au point qu'on ne trouve plus de candidats aux concours et que nombre de collègues sont à la recherche d'une seconde carrière (qui n'existe guère). Et ce bilan ne serait rien au regard des projets UMP concernant nos statuts, nos horaires, et même l'ensemble de la Fonction publique, sans doute appelée à disparaître.

Le travail est cependant loin d'être terminé, il commence même : **nous voulons un changement radical pour la rentrée 2012, et pour l'obtenir, il faut l'imposer maintenant !** Plus question de continuer à affecter les stagiaires à temps complet, plus question de poursuivre le livret de compétences, plus question de réformes imposées sans écouter vraiment le terrain et prendre en compte l'avis des personnels.

Le SNES-FSU a adressé à ses nouveaux interlocuteurs la liste des mesures d'urgence qu'il compte voir appliquées dès septembre (cf appel du 6 avril en page 2). Ce n'est qu'une première étape : c'est tout un projet éducatif que nous portons, pour transformer profondément l'Ecole, en faire un lieu d'égalité pour tous, d'exigence aussi, dans le cadre d'un collège réhabilité et des trois voies (professionnelle, technologique, générale) revalorisées. Sans oublier les personnels : administratifs, enseignants, CPE, COP, personnels de vie scolaire. Il en faut plus, mieux payés, reconsidérés !

Ce programme, c'est le « contrat d'objectifs » que nous fixons au nouveau gouvernement, mais il faudra le gagner par notre détermination. Le SNES appelle les personnels à se réunir dans les jours qui viennent pour dresser l'état des besoins dans chaque établissement, à réitérer le refus des heures sup, exiger le « dégel » des centaines de postes de stagiaires, ... et commencer à préparer les cahiers revendicatifs et les **Etats Généraux du second degré** que le SNES-FSU organisera dans les semaines de rentrée.

Changer de politique éducative :

# Appel pour le 2<sup>nd</sup> degré

**La démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications est une impérieuse nécessité pour la construction d'une société plus juste et solidaire. Les politiques éducatives et budgétaires, avec leur cortège de réformes et de suppressions massives de postes, ont placé l'École et le Second degré dans une situation dramatique. Il est urgent et indispensable de mettre en œuvre une autre politique éducative, en rupture avec celle menée ces dernières années, une politique qui redonne la priorité à l'Éducation.**

**L**e SNES-FSU est porteur d'un projet éducatif de démocratisation qui amène toute une génération à l'acquisition d'une large culture commune et d'une qualification dans une des trois voies du lycée (technologique, professionnelle et générale). **Il appelle à mettre en œuvre cette rupture et à adopter un plan d'urgence pour la rentrée 2012**, incluant un collectif budgétaire, **première étape d'un plan d'ampleur dans le cadre d'une nouvelle loi d'orientation.**

## Un plan d'urgence pour la rentrée 2012

### Mettre fin aux suppressions de postes

- Remplacer tous les départs à la retraite.
- Rétablir les postes dans les établissements les plus en difficulté.
- Ré-employer les non titulaires, enseignants et non-enseignants.

### Faire respecter et revaloriser les métiers de l'Éducation

- Abandonner le projet d'évaluation des personnels.
- Respecter strictement les statuts.
- Supprimer le délai de carence.
- Mettre fin au gel des salaires des fonctionnaires.

### Assurer les recrutements pour l'avenir

- Mettre les stagiaires à temps partiel devant élèves pour qu'ils puissent suivre parallèlement une vraie formation.
- Mettre en place des pré-recrutements.

### Rompre avec les réformes régressives et inégalitaires

- Favoriser la mixité sociale en restaurant la carte scolaire.
- Abandonner le programme ÉCLAIR, le Livret



Personnel de Compétences, « les écoles du socle », les réformes de l'orientation et la transformation des Greta en Gip.

- Revenir à une définition nationale des horaires disciplinaires et arrêter la réforme des séries technologiques.

## Un plan de programmation pluriannuelle

### Faire respecter et revaloriser les métiers de l'Éducation

- Améliorer les conditions de travail notamment en limitant le nombre d'élèves par classe.
- Mettre fin aux pouvoirs accrus du chefs d'établissement et au management.
- Revaloriser nos salaires et nos pensions.

### Développer l'emploi public dans le second degré et assurer les recrutements pour l'avenir

- Planifier le rétablissement des postes supprimés depuis 2002 par un plan pluriannuel de recrutement.
- Établir un plan de titularisation des non titulaires.

- Rétablir une véritable année de stage et assurer une entrée dans le métier plus progressive.
- Planifier la mise en place de pré-recrutements et donner aux AED une réelle possibilité de préparer les concours.

### Élaborer une nouvelle loi d'orientation

- Rétablir une mixité sociale et scolaire dans les établissements, reconstruire l'éducation prioritaire.
- Refonder un collège du second degré et abandonner le socle commun.
- Remettre à plat les réformes des lycées, maintenir le caractère national et anonyme du baccalauréat.
- Réinterroger les contenus enseignés, la continuité des enseignements, et les pratiques pédagogiques.

**Le SNES organisera des États généraux du Second degré à l'Automne 2012 dans le cadre du débat public qu'il revendique pour l'élaboration d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour l'École.**

# Quelle riposte face à l'imposition d'une "journée de carence" ? Dénonçons collectivement le travail gratuit !

PAR KARINE VAN WYNENDAELE

**Alors que le taux de congés maladie dans l'éducation nationale est plutôt inférieur à la moyenne, le ministère fait tout pour "rétablir l'égalité" en empilant des réformes qui aggravent nos conditions de travail. Et comme si cela ne suffisait pas, avec la mise en place d'une "journée de carence", on ne peut même plus être malade en paix !**

**Face au refus de nous payer ce qui est dû et à l'alourdissement de la charge de travail, la section académique propose de reprendre la main en organisant le décompte de tout le travail gratuit indispensable au fonctionnement de nos établissements. Le travail, ça se paie !**

La décision prise le 28 décembre 2011 par la loi de finances, de prélever sur le salaire des fonctionnaires une journée de carence à chaque arrêt maladie, va montrer ses effets délétères dès la paie du mois de mai. Un trentième du salaire mensuel en moins pour chaque arrêt, voilà qui va peser lourd. Mesurant la gravité de l'attaque, le SNES fait du retrait de cette mesure une priorité.

Il nous faut d'abord gagner la bataille idéologique en refusant de nous laisser culpabiliser par une prétendue recherche d'équité avec les salariés du régime général (la plupart des comités d'entreprises comme certaines mutuelles prennent d'ailleurs ces frais à leur charge) : c'est la suppression des jours de carence pour tous qu'il faut obtenir, il s'agit d'une reconquête du droit des salariés à être malade. Nous devons ensuite poursuivre avec détermination notre action pour exiger du futur gouvernement le retrait de cette pénalisation coûteuse, injuste et humiliante. Décidée dans le but de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat, la journée de carence sonne comme une punition pour des fonctionnaires montrés du doigt, jugés - comme les salariés du privé - prompts à s'arrêter, parfois quand ce n'est pas nécessaire et à réduire ainsi leurs obligations en terme de temps de travail.

## La réalité de notre temps de travail

Nous vous proposons de reprendre l'initiative sur cette question centrale en organisant, collectivement en heure d'information syndicale, dans chaque établissement, le calcul du temps de travail gratuit, celui que nous faisons pour assurer le bon fonctionnement de nos établissements ou parce que la réussite de nos élèves nous tient à cœur. Celui-ci n'est jamais comptabilisé et, la plupart du temps, pas rémunéré. Le pouvoir met en doute notre intégrité professionnelle ? Invertissons le rapport de force et exigeons une autre prise en compte de notre temps de travail.

**Cela nécessite de rappeler clairement nos obligations de service définies par nos statuts :**

- Nos métiers consistent principalement à assurer un service d'enseignement (maxima de service de 15 ou 18 heures hebdomadaires d'enseignement, 20 h pour les professeurs d'EPS, 30 h + 6 h pour les documentalistes, 35 h pour les COP et les CPE).



- Font aussi partie de nos obligations de service : les réunions des équipes pédagogiques, conseil d'enseignement ou conseil de classe, partie intégrante de nos missions de suivi et de l'évaluation de l'élève, le dialogue avec les parents d'élèves pour le suivi de la scolarité et l'aide à l'orientation de l'élève (éventuellement sous la forme des rencontres parents professeurs), la participation aux examens et aux jurys contre indemnités.

## Grandeur et limite du bénévolat

Au delà de cette liste, toutes les tâches que nous réalisons, par souci du bon fonctionnement du

service public d'éducation et dans l'intérêt de nos élèves, constituent un travail gratuit. Organisons établissement par établissement la liste de tout ce que nous avons fait dans l'année sans qu'il ne soit rétribué :

- heures de vie de classe quand elles ne sont pas rémunérées
- réunions pédagogiques, de réécriture du projet d'établissement ou portant sur le "contrat d'objectif", etc.
- préparation et accompagnement de sorties et voyages souvent bien au-delà de nos horaires de service, voire sur notre "temps libre"
- les conseils d'administration, commission permanente ou conseil de discipline qui ne donnent pas lieu à décharge.
- les réunions de liaison primaire-6<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>-lycée
- les épreuves communes, brevet et bac blancs
- la validation du livret personnel de compétences, la note de vie scolaire, les oraux d'histoire des arts...
- etc.

Cette action collective, dont la section académique fera la synthèse, servira de base à toute future discussion sur notre temps de travail et pourra permettre de peser pour la suppression de la journée de carence ; il est temps de leur faire comprendre qu'en arrêtant tout travail gratuit, nous pouvons bloquer le bon fonctionnement des bahuts. Par ailleurs, dans les établissements, elle pourrait être un point de départ pour discuter avec le chef d'établissement des modalités locales d'application de la journée de carence, notamment dans le cas d'arrêt maladie de courte durée. A chaque fois que l'occasion se présente, il faut rappeler qu'une absence de courte durée peut être autorisée par le chef d'établissement, avec ou sans rattrapage des heures et que cela se fait tout au long de l'année. Revendiquer que les arrêts courts, avec certificat médical, entrent dans ce cadre (et ne fassent pas l'objet d'une déclaration officielle engageant le retrait sur salaire) permettra aussi de continuer à faire vivre l'idée que cette journée de carence est injuste et illégitime.

# Dérèglementation, casse des statuts. Langues Vivantes : jusqu'à la lie ?

PAR MARILYN SHIRLEY ET CATHERINE PIECUCH

**Harcèlement aux groupes dits « de compétences » (toujours pas obligatoires...), stages de langues organisés sur les vacances scolaires, globalisation des horaires de langue vivante 1 et langue vivante 2 au lycée... et maintenant ce sont les statuts des professeurs en collège et l'anonymat des épreuves du baccalauréat qui sont victimes des cajoleries de Chatel**

## Au collège :

La circulaire de rentrée, tout d'abord, prétend « renforcer » l'apprentissage des langues en annonçant une nouvelle expérimentation dans 10% des collèges. Celle-ci consiste à globaliser les horaires des élèves sur toute la durée du cycle et à annualiser le temps de travail des enseignants de langues : 684 heures toutes langues et tous niveaux confondus ! Et pourtant, le décret de 50 définit un horaire de service hebdomadaire. Les professeurs de langue vivante de ces collèges seront donc livrés à « l'autonomie » de leur établissement, avec les dégâts qu'on connaît déjà en lycée en termes de concurrence entre disciplines, d'inégalités territoriales, etc.

Le nouveau ministre devra revenir sur cette dérèglementation et mener une réflexion en profondeur avec les professeurs de langues vivantes pour que ceux-ci disposent enfin des conditions pour faire correctement leur métier. D'ores et déjà, il faut organiser la résistance et faire respecter la séparation des horaires langue vivante 1 et langue vivante 2 sur la base des horaires réglementaires, d'autant que les dotations ont prévu la séparation. L'expérimentation ne peut avoir lieu qu'après accord des collègues concernés et vote en CA : il faut en organiser le refus collectif et rappeler que le vote du CA ne s'impose pas si les collègues ne sont pas volontaires.

Au-delà des langues vivantes, c'est bien l'éclatement du cadre national des enseignements qui est à l'ordre du jour, et

donc celui des programmes... et des diplômes. Sans compter celui du statut des enseignants.

## Au lycée :

Là aussi la dérèglementation fait rage. Les nouvelles épreuves de langues au baccalauréat, sous couvert d'évaluation de l'oral, portent une attaque inacceptable à l'anonymat des épreuves. Les épreuves nationales du baccalauréat garantissent non seulement l'égalité de tous les élèves sur le territoire et leur anonymat, mais également l'objectivité des professeurs vis-à-vis des résultats obtenus.

Il ne peut leur être reproché le choix du document d'examen (conçu par un jury national), ni la note attribuée (par un jury extérieur, avec une commission d'harmonisation académique). Cependant certaines séries technologiques se sont déjà vu imposer depuis quelques années des épreuves orales « maison », plus que sujettes à caution. Or tout cela est généralisé et même amplifié pour toutes les séries pour la session 2013. Dans une telle configuration, **les professeurs de la classe seraient responsables :**

- **du choix des documents d'examen :** les professeurs de langue auront la responsabilité de trouver un document sonore ou vidéo authentique de la durée réglementaire, permettant d'évaluer sur 1mn30 les différentes compétences du niveau A1 au niveau B2. Il est très facile d'imaginer que parents et élèves pourront mettre en question le choix de tel ou tel enseignant, de dire que le document vidéo de telle classe était plus facile que dans telle autre classe, etc.

- **de l'évaluation de l'épreuve :** on peut donc aussi imaginer que certains chefs d'établissement soucieux de remplir leurs contrats d'objectifs essaieront d'influencer les notes attribuées aux élèves. Les grilles d'évaluation qui seront très probablement préconisées iront dans le même sens d'une « optimisation » des résultats.

- **de la conformité des épreuves aux programmes et consignes officielles.** Un sujet « trop difficile » ou « trop facile » ou hors



programme ou « incomplet dans l'éventail des niveaux observables »? L'inspection sera probablement là pour rappeler à l'ordre l'enseignant « fautif ».

Quant aux épreuves écrites, toujours nationales et anonymes, elles feront l'objet d'une évaluation en deux temps : un barème précis sera donné aux enseignants mais la note en fin de fiche d'évaluation ne sera pas la note attribuée à l'élève. Les fiches d'évaluation seront remontées à l'administration (rectorale ou nationale ?) et les notes définitives seront attribuées par paliers, en toute opacité, par on ne sait encore quel jury. Le correcteur ne sera donc plus maître de la note attribuée au candidat dont il aura corrigé la copie.

Nous exigeons que les sujets de l'épreuve de compréhension orale soient choisis au niveau national, comme pour les épreuves écrites et que l'épreuve elle-même soit jugée par des examinateurs extérieurs à l'établissement. Enfin, l'examineur doit rester maître de la note qu'il attribue au candidat.

Les professeurs de langues ne doivent plus servir de cobayes à la dérèglementation généralisée prévue par un gouvernement libéral. Le congrès national du SNES vient de se doter de mandats clairs en la matière : il va falloir les faire vivre. Auprès du nouveau ministre, auprès des collègues et des parents, et dans la rue si nécessaire. Le bac ne doit pas devenir une coquille vide, et l'exemple funeste du bac professionnel devrait faire plus que nous alerter.

# Acte III de la décentralisation

## Le pouvoir aux régions ?

PAR KARINE VAN WYNENDAELE

**L'association des régions de France (ARF) le proclame : l'heure des régions est venue. Mais mesure-t-on bien les effets d'une nouvelle phase de la décentralisation sur la société française ? Quand fera-t-on le bilan public des deux premières phases ?**

Depuis 30 ans, la France s'est engagée dans la voie de la décentralisation. L'acte I, par la loi du 2 mars 1982 a transféré aux collectivités locales d'importantes responsabilités de l'État, dont la gestion du patrimoine immobilier des collèges et des lycées. La loi du 13 août 2004, contre laquelle nous avons lutté en 2003, a constitué l'acte II de cette décentralisation : elle a accru les transferts comme celui des TOS (techniciens et ouvriers de service de nos établissements). La constitution de la Vème république a été modifiée le 28 mars 2003 pour inscrire dans son article 1er que l'organisation de la République était désormais décentralisée. La loi du 16 décembre 2010 sur la réforme territoriale a encore aggravé la confusion entre la répartition des pouvoirs ; elle a aussi créé une

nouvelle collectivité, les métropoles, enchevêtrément assuré des compétences des uns et des autres. Et toujours aucun bilan officiel de ces 30 ans de décentralisation.

### Des inégalités croissantes entre les territoires

Les inégalités territoriales sont pourtant croissantes : l'écart de richesse créée par habitant et par région s'est accentué de 25% entre 2000 et 2008. Nous mesurons au quotidien dans notre secteur les inégalités qui se creusent entre la capacité de financement des départements ou des régions et les conséquences en terme d'inégal accès de tous au service public d'éducation, véritable menace sur la cohésion sociale nationale.

Depuis plusieurs années l'ARF réclame un accroissement du pouvoir des régions en revendiquant un acte III de la décentralisation (proposition reprise par le candidat socialiste). Au delà de la nécessaire abrogation de la réforme territoriale de 2010, de la clarification de la répartition des compétences entre l'État et les

collectivités territoriales, l'ARF revendique la création d'un véritable service public régional de l'orientation, de la formation (technique, professionnelle et agricole) et de l'emploi. Les choix seraient alors pilotés uniquement par des considérations liées aux besoins locaux en terme d'emploi. Quelles répercussions cet accroissement des pouvoirs locaux aurait-il sur le fonctionnement des services publics concernés ? Et quelles seraient les conséquences pour les élèves de cet "adéquationnisme" aveugle ?

Les régions veulent aussi se voir reconnaître un véritable pouvoir normatif, sous forme d'une capacité réglementaire déléguée. Si les États fédéraux (comme l'Allemagne) pratiquent de la sorte depuis toujours, attribuer un pouvoir réglementaire à une collectivité, aboutirait à des règlements administratifs différents selon les territoires et menacerait l'égalité des droits et l'unité de la République française.

**Lors du congrès de Reims, le SNES a clairement affirmé son opposition à un éventuel "acte III" de la décentralisation.**

## Quand région et rectorat veulent charcuter le LP

### Parcours mixés pour formations hachées

CATHERINE PIECUGH, DIDIER COSTENOBLE ET OLIVIER DEMESTEERE (SNUEP)

Le Snes, le Snuep, le Snep et la FSU alertent et se battent contre les projets de casse systématique de l'enseignement professionnel. Darcos, Chatel et Sarkozy ont eu en effet un objectif prioritaire : sortir de l'École le maximum d'élèves, le plus tôt possible dans leur scolarité. La loi du 24 novembre 2009 sur la formation professionnelle avait par exemple pour objectif de favoriser l'apprentissage dès 14 ans. Le dernier projet de l'ex-président Sarkozy, les "parcours mixés", consiste à transformer, pour tous les élèves de lycée professionnel (CAP et Bac Pro), la dernière année de formation en année "en apprentissage". Pour cela, un accord du Conseil Régional est nécessaire.

L'intersyndicale LP du Nord / Pas-de-Calais a pris contact dès janvier avec les représentants du Conseil Régional pour avoir un échange sur ces questions. J.-M. Alexandre, en charge des lycées, a affirmé haut et fort qu'il était hors de question pour la Région de s'engager dans cette voie. Or, au CTA du 19 mars, les élus FSU entendent avec stupeur la rectrice affirmer que le Conseil Régional a donné son accord aux parcours mixés. Courrier au Président de Région, demande d'audience... Le 17 avril, l'intersyndicale est reçue par P. Kemel, en charge des LP à la région. Après une présentation où ce dernier cherche à faire croire

que tout le monde est d'accord contre la rectrice, le Snuep-Fsu, la Cgt et A&D, réexpliquent leur opposition à toute intégration de l'apprentissage dans les formations en LP. L'Unsa par contre n'y est pas opposée. P. Kemel s'empare alors, expliquant qu'il n'est pas « raisonnable » de s'opposer à l'apprentissage, et que le choix de la Région de remplacer une année de formation à temps plein en lycée professionnel par une année en apprentissage est bon, particulièrement pour les élèves en difficulté pour lesquels l'École ne pourrait plus rien, au contraire de l'entreprise ! Le fond comme le ton de l'entrevue conduisent les représentants syndicaux à quitter son bureau.

#### Les enjeux :

La divergence de positions de la rectrice et du Conseil Régional ne concerne que le nombre d'années à « mixer », la rectrice allant au-delà des propositions Sarkozy et voulant imposer 2 ans sur 3 de bac pro en apprentissage, le Conseil Régional s'en tenant - pour l'instant ? - à la seule dernière année.

Ses inquiétudes sont plus que vives : c'est d'abord le droit à une formation initiale à temps plein et de qualité pour les élèves des lycées professionnels

qui est gravement remis en cause. C'est la perspective de nouvelles suppressions massives de postes en LP.

Tout ceci laisse à penser que la région (qui semble aussi oublier parfois l'existence de la voie technologique) n'est pas un « rempart » contre des politiques éducatives nuisibles : apparemment surtout avide du pouvoir donné par la décentralisation, notamment en matière d'apprentissage, elle n'hésite pas, de ce fait, à traiter l'intérêt des jeunes comme quantité négligeable, et à passer outre un dialogue social qui devrait être incontournable.

Les mois à venir vont être déterminants pour les jeunes lycéens des 3 voies, générale, professionnelle et technologique. C'est pas à pas et tous ensemble que nous allons devoir nous battre et imposer notre vision d'un lycée démocratique, voie de réussite pour tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale. C'est tous ensemble qu'il nous faut imposer notre projet d'une formation initiale de qualité sans « mixage » d'aucune sorte pour sauver les diplômes nationaux et permettre aussi une meilleure insertion professionnelle. Le SNES, le SNEP et le SNUEP revendiquent, avec la FSU, l'obligation de scolarité à 18 ans, et la scolarité, c'est dans l'École pas dans l'entreprise !

# L'enjeu de la hors-classe

C'est un fait : la complexité des règles relatives à nos carrières aboutit à ce que la plupart d'entre nous se découragent, déléguant avancement et promotion à une administration qui n'en espère pas tant. Ce rappel a pour but de vous inciter à vous occuper de votre carrière, dans une période qui va s'avérer très vite cruciale avec la remise à plat de l'évaluation individuelle et collective de nos professions.

La hors-classe a été créée en 1989 après un long mouvement social dans l'Education Nationale. Il s'agissait alors de revaloriser les fins de carrière bloquées au 11<sup>ème</sup> échelon (atteint actuellement au « mieux » (grand choix) en 19 ans, au « pire » à

l'ancienneté en 29 ans pour une carrière qui peut durer jusqu'à 42 ans). Seulement, l'esprit de cette victoire des personnels a été dévoyé à tel point qu'après un recours au conseil d'Etat, le ministère considère que les promotions doivent être attribuées au « mérite », tel que lui le définit.

Le SNES-FSU, présentant ces dérives (et les crispations que l'attribution des promotions entraînerait en salles des profs), défendait en 1989 un 12<sup>ème</sup> échelon pour tous, il revendique actuellement une reconstruction de la grille indiciaire pour que le 11<sup>ème</sup> échelon de la nouvelle carrière corresponde à l'actuel échelon terminal de la hors-classe, y compris pour ceux qui en sont exclus

comme les COPSYS. La dégringolade du pouvoir d'achat et le gel des salaires rendent notre demande non seulement légitime, mais aussi indispensable !

En attendant la satisfaction de cet objectif, les CAPA (commissions où sont représentées à parité administration et élus des personnels) deviennent l'occasion de bras de fer pour défendre les droits des collègues et contrer un rectorat et un ministère qui tentent de faire coup double : réaliser des économies et affaiblir nos professions par l'attribution de promotions individuelles, en nombre insuffisant, sur des critères de moins en moins transparents (quand il ne s'agit pas du fait du prince !).

## Pour aller plus loin : tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la hors-classe, sans jamais oser le demander..

### Comment consulter ses avis ?

Alors que nous réclamons que les avis soient donnés contre signature, dans des délais permettant de les contester, le rectorat se contente d'une « incitation au dialogue » dans sa circulaire, incitation guère respectée et c'est seulement quelques jours avant la CAPA (donc bien souvent trop tard pour contester) que vous pouvez en prendre connaissance. Mais nous n'abandonnons pas et continuerons à porter cette revendication de transparence et de respect des collègues.

Les avis sont donc disponibles sur Iprof depuis le 12 avril pour les agrégés (la CAPA devait se tenir initialement le 19 avril !) et à partir du 9 mai pour les autres corps. La procédure à suivre est complexe (mais c'est voulu !):

- se connecter sur I Prof (<https://bv.ac-lille.fr/iprof/ServletIprof>)
- cliquer sur l'onglet « les services »
- accéder à la campagne « Tableau avancement hors-classe » (OK)
- cliquer sur « Consulter votre dossier »
- puis « Synthèse »

### Comment est-on promu à la hors classe ? "Piston" ou pas ?

Il y a des critères pour attribuer des points, mais certains reposent sur des notions pour le moins vagues :

- Notation : addition de la note administrative et de la note pédagogique
- Parcours de carrière : les années passées en éducation prioritaire (sous condition), mais aussi des points attribués en fonction de l'échelon à condition que le collègue ait été promu au choix ou au grand choix au 10<sup>ème</sup> ou au 11<sup>ème</sup> échelon (d'où nos interventions systématiques sur les retards d'inspection qui pénalisent l'avancement).
- Enfin des points sont liés aux avis donnés par le chef d'établissement et l'IPR. Avis évidemment très subjectifs selon l'établissement ou les disciplines... ou l'humeur du supérieur ! Les personnels au 11<sup>ème</sup> échelon ou inspectés ont donc tout intérêt à rencontrer chef d'établissement et IPR au sujet de ces avis en raison de leur impact sur leur carrière.

### Pour aller plus loin : que gagne-t-on à devenir hors-classe (et surtout, combien) ?

Nous distinguons les agrégés (gestion nationale) et les certifiés et CPE (gestion académique), leurs grilles de rémunération et de reclassement ne sont pas les mêmes. Un principe est toujours respecté : un reclassement ne doit pas être pénalisant, ce qui ne veut pas dire qu'il améliore la situation. Ainsi, quand un collègue accède à la hors classe, il est automatiquement reclassé à l'échelon de la hors classe correspondant à l'indice immédiatement supérieur ou égal à l'indice qu'il détenait dans la « classe normale », avec, le cas échéant, conservation de l'ancienneté acquise pour accéder plus rapidement à l'échelon suivant dans la nouvelle grille.

### Pour les agrégés (en dessous du 10<sup>ème</sup> échelon, il n'y a aucun gain)

Ancienne situation		Nouvelle situation	
Agrégé		Agrégé hors-classe	
Echelon	Indice	Echelon reclassement	Indice
11 <sup>ème</sup> avec plus de 4 ans	821	6 <sup>ème</sup> (échelle lettre A1) sans ancienneté	821
11 <sup>ème</sup> avec moins de 4 ans	821	5 <sup>ème</sup> avec ancienneté conservée	821
10 <sup>ème</sup> avec plus de 2,5 ans	783	5 <sup>ème</sup> sans ancienneté	821
10 <sup>ème</sup> avec moins de 2,5 ans	783	4 <sup>ème</sup> avec ancienneté conservée	783

Un agrégé au 10<sup>ème</sup> échelon avec un an d'ancienneté est à l'indice 783. S'il obtient la hors classe, il y sera promu au 4<sup>ème</sup> échelon avec un indice de... 783, donc le même salaire. Avec son report d'ancienneté, il passera à l'échelon supérieur de la hors classe un an et demi plus tard (puisque il faut 2 ans ½ pour passer du 4<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> de la HC). S'il n'avait pas été promu hors-classe, il lui aurait fallu un total de 3 ans dans le 10<sup>ème</sup> échelon pour passer au 11<sup>ème</sup> au grand choix. Le gain obtenu par la promotion à la hors-classe n'est donc que de 6 mois. Par contre, un agrégé au 11<sup>ème</sup> échelon avec plus de 3 ans d'ancienneté (donc au moins 3 ans et un jour dans le 11<sup>ème</sup> 2 de l'année scolaire en cours) promu à la hors classe sera reclassé directement au 6<sup>ème</sup> échelon HC et passera de l'indice 821 à l'indice 881. Le gain mensuel immédiat est de 223,09 euros.

### Pour les certifiés et CPE (les COPSYS n'ont pas de hors-classe, leur seule possibilité de promotion au-delà du 11<sup>ème</sup> échelon consiste à devenir Directeur de CIO) :

Ancienne situation		Nouvelle situation	
Certifié/CPE/Co-Psy		Certifié hors-classe/CPE HC/DCIO	
Echelon	Indice	Echelon reclassement	Indice
11 <sup>ème</sup> avec plus de 3 ans	658	6 <sup>ème</sup> (échelle lettre A1) sans ancienneté	741
11 <sup>ème</sup> avec moins de 3 ans	658	5 <sup>ème</sup> avec ancienneté conservée	695
10 <sup>ème</sup> avec plus de 2,5 ans	612	5 <sup>ème</sup> sans ancienneté	695
10 <sup>ème</sup> avec moins de 2,5 ans	612	4 <sup>ème</sup> avec ancienneté conservée	642
Certifié bi-admissible		Certifié hors-classe	
11 <sup>ème</sup> avec plus de 3 ans	688	7 <sup>ème</sup> sans ancienneté	783
11 <sup>ème</sup> avec moins de 3 ans	688	6 <sup>ème</sup> avec ancienneté conservée	741
10 <sup>ème</sup> avec plus de 3 ans	658	6 <sup>ème</sup> sans ancienneté	741
10 <sup>ème</sup> avec moins de 3 ans	658	5 <sup>ème</sup> avec ancienneté conservée	695
PEGC HC		PEGC CE	
6 <sup>ème</sup> avec plus de 3,5 ans	658	3 <sup>ème</sup> sans ancienneté	694
6 <sup>ème</sup> avec moins de 3,5 ans	658	2 <sup>ème</sup> avec ancienneté conservée	664
5 <sup>ème</sup> avec moins de 3 ans	612	1 <sup>ère</sup> avec ancienneté conservée	612

Un certifié qui est au 10<sup>ème</sup> échelon avec un an d'ancienneté est à l'indice 612. S'il obtient la hors classe, il sera à l'indice 642 avec report d'ancienneté, soit un gain mensuel de 112 euros. Le gain est nettement plus important pour un 11<sup>ème</sup> échelon avec plus de trois ans d'ancienneté qu'un dixième échelon puisqu'il passera de l'indice 658 à l'indice 741, soit un gain de 310 euros par mois.

## Pour le SNES-FSU, la hors-classe doit être attribuée prioritairement aux 11<sup>èmes</sup> échelons

En dessous du 11<sup>ème</sup> échelon, les collègues nommés à la hors classe n'en tirent qu'un avantage financier limité et empêchent des personnels plus anciens d'y accéder avant de partir à la retraite. Ces derniers ont déjà été bien souvent pénalisés dans leur carrière par des retards dus à la faiblesse du recrutement dans les années 70-80 (quelques dizaines de postes seulement), les obligeant à commencer comme non-titulaires et/ou adjoints d'enseignement, sans que cela soit reconnu lors de leur intégration dans le corps des certifiés ou des CPE. Le refus de les promouvoir est une marque de mépris supplémentaire de la part d'une administration qui essaie ainsi d'opposer les générations.

Par ailleurs, le nombre de hors-classe est contingenté et ne doit pas dépasser 7 % des promovables du corps : si ce sont des 11<sup>èmes</sup> échelons avec 3 ou 4 ans d'ancienneté qui sont promus, leur départ en retraite permet de distribuer rapidement de nouvelles promotions et donc de promouvoir davantage de personnels. A contrario, donner la hors-classe à des « jeunes » collègues (7<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> échelon) susceptibles de rester bien plus longtemps, diminue de fait le nombre de promovables, donc de promotions pendant les prochaines années. C'est déjà le cas cette année : le contingent 2012 attribué aux certifiés est en diminution de 15 promotions par rapport à 2011.

## Pourquoi l'administration veut-elle promouvoir des collègues à un échelon inférieur au 11<sup>ème</sup> ?

C'est évidemment une question budgétaire liée à la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances adoptée en 2001). Les académies reçoivent des enveloppes budgétaires définies non par un nombre de postes, mais par un montant en euros, une masse salariale : d'un côté, promouvoir des collègues à un plus faible échelon coûte simplement moins cher (à court terme) ; de l'autre, ne pas promouvoir des collègues qui partent de toute façon à la retraite permet de leur verser une pension moins importante.

C'est enfin une tentative pour soumettre les collègues aux sirènes du mérite, c'est-à-dire les pousser à se plier devant leurs supérieurs, à rendre des services, à être de zélés défenseurs des réformes lubies du moment ...

## Des élus SNES pour vous défendre dans les CAPA

En octobre 2011, les élections professionnelles ont permis d'élire des commissaires paritaires et de faire du SNES-FSU le syndicat majoritaire dans le 2nd degré (11 SNES chez les certifiés pour 19

sièges, 6 sur 10 chez les agrégés, 4 sur 8 pour les CPE). Ces élus reçoivent quelques jours avant les CAPA des documents du rectorat, charge à eux de :

- vérifier les informations personnelles concernant chaque collègue (d'où l'importance des fiches de suivi envoyées par les syndiqués).
- comparer les situations d'une année sur l'autre (baisse de notes, d'appréciation ...), faire retirer des avis défavorables attribués à des collègues en raison de leur état de santé, etc...
- Essayer de faire modifier certains avis non ou mal justifiés (dans quelques disciplines ou établissements, il ne fait pas bon prendre de l'ancienneté, et les avis les plus élevés sont réservés à des collègues plus jeunes), l'objectif étant toujours de permettre à l'ensemble des collègues de finir leur carrière avec la hors classe.
- En séance, pour les agrégés, les avis étant contingentés contrairement aux certifiés ou CPE, nous essayons de faire enlever ceux inutiles (= attribués à des enseignants ne pouvant pas être promus) pour en faire bénéficier d'autres, en « rang utile » faute de quoi la promotion serait perdue pour un agrégé de l'académie (par exemple un collègue qui est devenu agrégé par liste d'aptitude doit avoir été pendant 5 ans révolus dans le corps des agrégés pour pouvoir prétendre à la hors classe, donc lui donner un avis « exceptionnel » est inutile s'il n'est pas dans cette situation).
- Les élus SNES-FSU profitent aussi des CAPA pour interpeller recteur, IPR, chefs d'établissement sur les retards d'inspection, leur concentration sur des zones géographiques, voire sur des disciplines (toutes ne disposent pas d'un IPR dans l'académie), les différences de traitement d'un établissement à un autre, autant d'arguments contre le système infantilisant qu'est devenue la hors-classe !

Le bulletin de rentrée sera l'occasion de réaliser un bilan pour chaque corps, les CAPA ayant lieu courant mai : le 9 mai pour les agrégés (initialement prévue le 19/04, elle a été boycottée en raison de l'absence de la rectrice. Elle seule a autorité pour modifier le tableau académique des propositions à la hors classe et en particulier l'attribution des avis « exceptionnel » ou « remarquable ». Son absence a été interprétée comme un signe de mépris à l'égard des personnels que nous représentons, ainsi que pour le paritarisme que nous défendons. Celle des certifiés a lieu le jeudi 31 mai (550 promotions à répartir) et celle des CPE (23) le mercredi 30 mai.

## Inscrire la laïcité dans la constitution : progrès ou menace ?

L'article 1<sup>er</sup> de la constitution de la V<sup>ème</sup> République commence par ces mots "la République est indivisible, laïque, démocratique et sociale". Cependant, la jurisprudence du Conseil Constitutionnel comme celle du Conseil d'Etat interprète le terme de laïcité comme l'obligation de neutralité de l'Etat en matière religieuse laissant systématiquement de côté le principe de séparation des Eglises et de l'Etat qui fonde pourtant la notion de laïcité telle que l'a définie la loi de 1905.

L'idée émise par François Hollande au cours de la campagne électorale, d'inscrire la loi de 1905 dans la constitution peut paraître séduisante mais ce n'est pas si simple.

D'abord, il n'est question que de l'article 1 de la loi de 1905, selon lequel "la République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes". Ce principe de la liberté de conscience, considéré comme un principe fondamental reconnu par les lois de la République est déjà reconnu et accepté par tous ; l'inscrire dans la constitution ne changerait rien.

Par contre, la proposition faite laisse de côté l'article 2 : "la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte". C'est pourtant celui-ci qui garantit l'égalité de tous les citoyens par la séparation des Eglises et de l'Etat et la non intervention de l'Etat dans le financement des cultes. Cet article, qui fonde la spécificité de la laïcité à la française, est celui contre lequel bataillent tous les pourfendeurs de la loi de 1905. On ne peut dissocier la liberté (de conscience) de l'égalité de tous (pas de subvention pour les religions). C'est pourquoi l'inscription de cet article 2 au côté de l'article 1 constituerait une véritable avancée pour la laïcité.

Enfin, cette proposition s'accompagne d'une inscription dans la constitution du statut dérogatoire d'Alsace Moselle, à savoir le concordat napoléonien de 1801 qui prévoit la reconnaissance et le subventionnement par l'Etat des religions reconnues à cette date. Cela renforcerait le particularisme alsacien mosellan au lieu de le faire disparaître en étendant la portée de la loi de 1905 à tout le territoire de la République française. Ce serait d'autant moins compréhensible que le Conseil constitutionnel a indiqué récemment que ce statut dérogatoire était provisoire, en attente d'harmonisation avec le reste des lois de la République.

Le SNES demande l'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace Moselle et rappelle son opposition à toute remise en cause de la laïcité. Il saura faire entendre sa voix pour défendre et renforcer ce principe essentiel de notre République.

Karine Van Wynendaele

## Changement de discipline vers la Documentation : un dispositif atrophie

La note de service du 12 mars 2012 définit les nouvelles modalités du changement de discipline vers la Documentation. Le dispositif s'organise en 2 ans

- une première année d'affectation provisoire en responsabilité à 18h validée par une inspection au second ou au troisième trimestre, assortie d'un parcours de formation déterminé en fonction de la situation individuelle du demandeur « s'il est nécessaire » ;
- une deuxième année d'affectation provisoire à 36 h, en attente de la validation définitive du changement de discipline par le ministère, afin de pouvoir participer au mouvement intra-académique dans la nouvelle discipline avec une bonification de 1000 points.

Le dispositif est ouvert aux enseignants appartenant à des disciplines "excédentaires" ainsi qu'aux enseignants affectés depuis plus d'une année scolaire en Documentation, quelle que soit leur discipline.

Cette note de service annule et remplace le dispositif en 3 ans instauré en 2011 ; la première année consacrée au stage en observation et à la formation universitaire de niveau licence en sciences de l'information est supprimée.

La Documentation est une discipline largement déficitaire (140 postes vacants dans notre académie / 157 postes offerts au CAPES externe) ; nous réclamons depuis plusieurs années un dispositif de reconversion ambitieux, qui permette aux collègues ayant un réel projet de réorientation professionnelle de suivre une formation et de bénéficier d'un accompagnement leur permettant d'entrer dans cette nouvelle discipline.

Ce que propose le rectorat n'est pas à la hauteur de nos demandes : le dispositif écarte les collègues issus de disciplines non déficitaires et ceux qui n'ont jamais été affectés en Documentation (et qui ont peu de chances de l'être un jour puisqu'ils sont issus de disciplines non déficitaires !) ; et ce, même lorsque les collègues sont volontaires. D'autre part, le dispositif n'offre pas les moyens de se former, creusant ainsi l'écart entre le niveau de qualification de ses "bénéficiaires" et celui des certifiés en Documentation, titulaires d'un master en Sciences de l'information.

Emilie DOOGHE

## Dans les GRETA, le combat continue !

Après la mobilisation réussie du 9 février, le SNES-FSU a organisé courant avril des heures d'information syndicale dans les différents GRETA de la région. Ces réunions ont permis la constitution d'un livre blanc de la Formation Continue des Adultes (FCA), base de discussion des assises académiques intersyndicales qui se sont tenues le 10 mai.

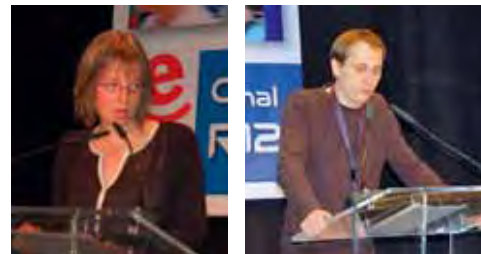
Face au démantèlement programmé de la formation continue des adultes au sein de l'Education Nationale, l'intersyndicale organisera des assises nationales de la FCA le jeudi 7 juin 2012 à Paris. Elles permettront de rappeler les fondements de la FCA dans l'Education Nationale et les revendications des personnels des GRETA.

Thierry Quetu

## Le congrès du SNES vu de l'intérieur

HÉLÈNE FROMENT ET GRÉGORY FRACKOWIAK

Lors du congrès national du SNES du 2 au 6 avril à Reims, nous avons eu le plaisir, parmi les 18 congressistes lillois, de défendre les mandats académiques pour la première fois. Nous avons pu voir concrètement le fonctionnement de notre syndicat depuis le travail local jusqu'au vote des textes nationaux qui vont fixer les positions du SNES pour les deux années à venir. L'étendue et la richesse des débats sur des thèmes allant du quotidien dans la classe aux enjeux européens et mondiaux sur l'éducation et la société sont stimulants. Cela rappelle à quel point notre syndicat est ancré dans la réalité de notre métier et de son environnement. Grâce au fonctionnement démocratique du SNES, un militant local actif dans son syndicat peut, comme nous, être amené à construire les nouvelles propositions pour édifier un service public d'éducation nationale de qualité. C'est le fruit d'un long travail commencé dans les S1 et poursuivi dans la préparation du congrès académique qui a fixé les mandats défendus au niveau national par la délégation lilloise. Notre travail fut facilité par le compagnonnage de nos camarades plus expérimentés. Ancré dans un contexte politique particulier, le plaisir de participer au congrès national fut amplifié par l'appel unanime pour battre les politiques antisociales menées sous la présidence de Nicolas Sarkozy.



## De mémoires d'ouvriers



Le SNES et la FSU régionale vous invitent à une projection-débat exceptionnelle le **JEUDI 7 JUIN à 20 h à l'Alhambra à CALAIS** et le **VENDREDI 8 JUIN à 20 h au Cinémovida à ARRAS** en présence du réalisateur Gilles Perret, auteur du remarqué *Walter, Retour en résistance* en 2009.

Ce film commence par une histoire locale et finit par raconter la grande histoire sociale française ! De la naissance de l'électrometallurgie, en passant par les grands travaux des Alpes et la mutation de l'industrie, jusqu'au déploiement de l'industrie touristique, c'est l'histoire ouvrière en général que racontent les hommes rencontrés par Gilles Perret. Dignes et lucides, ils se souviennent de ce qu'ils furent et témoignent de ce qu'ils sont devenus dans la mondialisation.



# Elections à la C.A. académique du S.n.e.s.

**E**n même temps que les élections à la Commission Administrative Nationale du SNES (CAN- voir US n° 720) ont lieu les élections à la Commission administrative académique. Celle-ci, élue tous les deux ans est le " Parlement " du S.n.e.s., l'instance la plus importante après le Congrès. La CA est chargée de désigner les bureaux de la section académique et des deux sections départementales, ainsi que le secrétariat qui représente le syndicat auprès des autorités académiques.

Réunie au moins une fois par trimestre, la CA est alors un lieu de débat et de prise de décisions que le secrétariat met en œuvre. Pour qu'elle soit ouverte et démocratique, le S.n.e.s. a fait le choix d'une organisation en tendances. Chaque syndiqué peut participer à la vie d'une tendance ou en proposer une nouvelle. Présentées aux suffrages des syndiqué-e-s, elles permettent aux différentes sensibilités de s'exprimer et de peser sur les décisions de notre syndicat.

Un vote massif des syndiqués est un signe important de vitalité de la démocratie syndicale. Pour les candidats et les élus, c'est le signe de l'intérêt porté par les syndiqués à l'investissement militant dont ils font preuve, et cela aussi est important.

## Le vote dans les S1 aura lieu du du 9 au 31 mai

Les secrétaires de S1 voudront bien provoquer une réunion de la section, afin

d'organiser le vote et de désigner une commission de dépouillement.

- Chaque syndiqué, membre du S.N.E.S. à jour de ses cotisations, est électeur.

- Chaque syndiqué émet **un seul vote** pour l'une des listes en présence (scrutin de listes **sans panachage ni vote préférentiel**). Il peut se procurer un bulletin de vote auprès du secrétaire du S1.

- Le vote a lieu à **bulletin secret** : chaque électeur place son bulletin de vote sous double enveloppe ; l'enveloppe extérieure cachetée porte le nom et la signature de l'intéressé ; elle est remise directement ou par correspondance au secrétaire de S1.

- Le dépouillement est effectué dans les S1 **le jeudi 31 mai au plus tard** par la commission désignée.

- Les résultats seront transmis immédiatement au siège du S3, à : «Karine BOULONNE, S.N.E.S. - S3 de Lille, 209, rue Nationale, 59000 Lille», avec la mention «**Résultats élections**». Ils doivent parvenir **le lundi 4 juin midi au plus tard**.

- Les votes des S1 ne seront pris en considération que s'ils sont accompagnés de la liste des votants dont l'appartenance au S.N.E.S. sera certifiée par le secrétaire et le trésorier du S1, et signée par les membres de la commission de dépouillement. La liste d'émargement ou les enveloppes signées doivent être transmises au S3.

- Les résultats du vote, section par section, seront publiés dans le bulletin académique.

- Les retraités désignant actuellement leur représentant à la C.A. ne participent pas à ce vote. Ce représentant sera élu par un vote individuel des retraités pendant la période des élections à la C.A.

- Le dépouillement académique aura lieu le **mercredi 6 juin à 15 h** au siège du S3.

Les candidats voudront bien participer à ce dépouillement.

**Attention** : Pour les votants n'ayant pas payé dans les S1 où ils votent, il est impératif de mentionner le S1 où ils ont versé leur cotisation.

**Résultats du vote** sur le rapport d'activité et le rapport financier de la section académique de Lille

Syndiqués :	<b>2937</b>
Votants :	<b>689</b>
Participation :	<b>23,45%</b>

	<b>Rapport d'activité</b>	<b>Rapport financier</b>
Votants	<b>689</b>	<b>689</b>
Blancs ou nuls :	<b>10</b>	<b>13</b>
Exprimés	<b>679</b>	<b>676</b>
Pour	<b>608</b> <b>89,50%</b>	<b>605</b> <b>89,54%</b>
Contre	<b>3</b> <b>0,44%</b>	<b>2</b> <b>0,30%</b>
Abstention	<b>68</b> <b>10,01%</b>	<b>69</b> <b>10,21%</b>

Le matériel de vote à destination des sections syndicales a été posté dans tous les établissements le 04/05.

Rapprochez-vous donc de votre secrétaire de S1 pour voter.

Attention, des votes nationaux et académiques sont à exprimer.

# Liste Unité et Action

## Métier, emploi, droits sociaux et syndicaux : ne lâchons rien !

L'offensive gouvernementale contre l'Éducation nationale, la Fonction publique et les conquêtes sociales de tous les salariés a été particulièrement brutale au cours des deux dernières années. Le SNES académique a joué un rôle de premier plan pour organiser la résistance tant contre la réforme des retraites que contre les dégradations systématiques de nos conditions de travail et de nos métiers (réforme des lycées, attaques sur les services (majoration, reconversions forcées,...), enseignement par compétences, contrat d'objectifs, réforme des stagiaires...).

Dans notre académie, depuis plus de dix ans, chaque rentrée est plus difficile que la précédente. Ces dernières années ont été celles de la destruction de notre métier et de nos emplois. Les suppressions de milliers de postes (enseignants, CPE, COP et personnels de vie scolaire), sous prétexte d'efficacité, ont amené la multiplication des nominations hors discipline ou des pressions de toutes sortes deviennent la règle, faisant peser des menaces sur l'avenir de nos élèves.

Si les résultats électoraux mettent fin à ce quinquennat désastreux, il est impératif que nous continuions, sans pause sociale, à porter nos revendications syndicales pour nos métiers et pour le système éducatif. Les fronts auxquels nous devons faire face seront nombreux :

### Porter un projet cohérent et ambitieux pour l'avenir du système éducatif :

- Remettre à plat la réforme du lycée et refonder le collège qui subit des attaques multiples, tant politiques (UMP, PS) que syndicales (UNSA, SGEN-CFDT) s'appuyant essentiellement sur la notion d'« école du socle » ou d'« école fondamentale ».
- En finir avec l'idée que tous les élèves n'ont pas les mêmes besoins, qu'ils ne peuvent suivre le même enseignement et que certains doivent subir une orientation précoce et une formation « adaptée » au « marché de l'emploi ».

### Exiger un plan pluriannuel de recrutement :

- C'est l'urgence absolue, tout particulièrement dans notre académie, cela doit notamment passer par l'organisation de pré-recrutements. Ces créations sont aussi nécessaires pour redonner au remplacement tout son sens et à ceux qui l'effectuent (TZR) de bonnes conditions de travail.
- Le recrutement est aussi la clé de la **diminution du temps de service hebdomadaire qui dégagera le temps nécessaire** au suivi individualisé des élèves et à la concertation.

### Lutter contre toutes les réformes managériales :

- **L'évaluation par le chef d'établissement, recruteur, évaluateur, rémunérateur.**
- L'imposition aux équipes des réformes les plus néfastes et dans les pires conditions : validation par compétence, contrats d'objectifs, remplacements à l'interne.

- Le dispositif ÉCLAIR avec ses méthodes de management instaurant au sein des personnels l'individualisme et la concurrence au détriment de l'intérêt des élèves.

### La défense des revendications salariales et sociales (rattrapage du point d'indice, retraites, santé, journée de carence) :

- L'imposition injuste d'une journée carence pénalise les personnels, au mépris des lois statutaires. Le combat doit être mené pour qu'à terme cette journée de carence soit supprimée.
- La dégradation de la situation de nombreux établissements se traduit par **une montée de violences quotidiennes et de souffrance des personnels** au travail. Ces questions essentielles sont des combats syndicaux de tout premier plan que nous comptons continuer à mener et amplifier dans l'académie.

**La tendance Unité et Action**, majoritaire au niveau national comme académique, a toujours milité pour construire dès le début de l'année, un plan d'actions rapides et entraînant l'adhésion de la majorité des collègues. **Nous considérons que l'unité d'action avec les autres organisations syndicales doit être recherchée pour mener de fortes mobilisations. Elle ne doit pas pour autant nous amener à en rabattre sur nos revendications.**

Dès à présent, nous devons peser dans la campagne des législatives qui s'ouvre pour obtenir des résultats concrets pour la rentrée 2012 : collectif budgétaire, lutte contre les heures supplémentaires, affectation des stagiaires sur des services n'excédant pas 1/3 des obligations réglementaires de service, retour sur les majorations de service en lycée, suppression du dispositif ECLAIR et des journées de carence.... Mais cela ne suffira pas et la mise en place des États Généraux du Second Degré en octobre proposés par le SNES doit être l'occasion de remettre à plat les réformes imposées (lycée, voie technologique, socle ...), d'imposer notre projet éducatif et de rendre nos métiers à nouveau attractifs (conditions de travail et salaires). C'est un vaste chantier qui nous attend, qui nécessitera la mobilisation de tous dès septembre pour qu'enfin l'Education soit la priorité !

Au niveau académique, pour les deux années à venir, nous nous sommes fixés comme objectif de « redynamiser » les sections syndicales dans les établissements et d'étendre notre réseau de S1 pour être en capacité de porter partout les luttes locales, académiques et nationales. **Nous renforcerons dès l'an prochain les campagnes d'informations par des heures d'information syndicales, des stages syndicaux**, dans les établissements, axés sur les droits (oubliés au profit de nos obligations), sur la solidarité des collègues face à la hiérarchie et sur la construction de l'action syndicale dans l'établissement.

C'est sur ces bases que nous vous invitons à nous renouveler votre confiance. A travers ce vote, c'est le fonctionnement démocratique du SNES qui est en œuvre. Emparez-vous de votre syndicat et votez !

Pour une section académique toujours aussi réactive et efficace,  
votons pour la liste Unité et Action !

# Liste Ecole Emancipée : profession de foi

80 000 postes supprimés dans l'Education, une école de plus en plus inégalitaire, incapable de faire face aux besoins, le bilan du quinquennat de Sarkozy se solde par une régression sans précédent, régression qui s'ajoute aux décennies d'offensive libérale.

Réforme de l'évaluation des enseignants visant à transformer les chefs d'établissements en petits patrons, statuts dérogatoires des établissements ECLAIR, sans oublier les conditions d'entrée dans le métier faites à nos collègues stagiaires, attaques contre les décrets de 50 par le Rectorat de Lille qui tente de nous imposer des heures de cours non payées pour pallier aux suppressions de postes... la liste est longue des remises en cause de nos statuts. Les élèves en paient le prix fort, avec la dégradation de leurs conditions d'études, tout comme les personnels soumis à une pression croissante et une souffrance au travail grandissante.

Derrière ces attaques, il y a la volonté d'adapter l'école aux logiques libérales, à une privatisation rampante. Profs jetables et corvéables à merci, CUI, etc., l'Education Nationale, premier employeur du pays, est aussi le premier pourvoyeur de personnels précaires dont nous exigeons la titularisation.

La crise de la dette a accentué cette offensive. Cette dette est le résultat non pas d'une augmentation des dépenses publiques (la part de l'Education dans le PIB ne cesse de diminuer), mais le produit direct de choix fiscaux et sociaux favorables aux grandes entreprises et aux ménages aisés. En 2012, pour la première fois, la charge de la dette est devenue le 1er poste de dépenses de l'État avec 48,8 Mds d'€ juste devant le budget de l'Education nationale (45,5 Mds d'€).

Sans remise en cause de cette dette illégitime, sans suspension du paiement de ces intérêts (exigence qui ne figure dans aucun des programmes des partis majoritaires), l'Education sera et restera une variable d'ajustement des déficits publics quel que soit le gouvernement qui sortira des urnes.

Le sort de l'Education comme celui de l'ensemble des services publics dépend de choix politiques fondamentaux : préserver les intérêts de la finance, des fonds de pension et des banques, ou répondre à l'intérêt général. Il n'y a pas d'autre alternative. Comme le crient les indignés d'Athènes, de Madrid ou de New York, nous sommes les 99%, ils sont 1%. Il faut inverser la logique, répondre à l'urgence sociale, satisfaire les intérêts du plus grand nombre.

D'autres choix sont possibles. La régression que nous avons subie ces dernières années n'était en rien inéluctable. Nous aurions pu bloquer cette machine infernale et nous avons la capacité de le faire demain, quel que soit le gouvernement qui sortira des urnes.

A condition de préparer l'épreuve de force nécessaire. Faute de cohésion, alors que les attaques étaient générales, les ripostes sont restées dispersées. Et si nous sommes localement parvenus à mettre en échec l'application de telle ou telle attaque (mise en place du conseil pédagogique, des contrats de moyens et d'objectifs, des majorations de service, etc.), nous ne sommes pas parvenus à changer la donne.

Les reculs, les échecs et les défaites accumulés s'expliquent certes en partie par un manque de confiance en notre capacité à changer le rapport de force dans la société. Mais c'est aussi la responsabilité de la

politique des directions syndicales nationales qui – quand elles ne « dialoguaient » pas ouvertement avec le gouvernement sans mobiliser – multipliaient les journées d'actions ou de grèves sans lendemain, sans objectif revendicatif précis au nom de l'« unité » syndicale.

La bataille des retraites à l'automne 2010 – dont nous payons encore l'échec au prix fort – aurait pu connaître un autre dénouement, à condition de dépasser les journées d'actions et d'assumer un véritable affrontement avec le pouvoir en appelant à une grève générale qui aurait bloqué le pays.

Alors que le congrès national du SNES n'a débouché sur aucun plan de mobilisation (se contentant d'organiser pour l'automne des Etats généraux du second degré et d'adopter un « plan d'urgence » édulcoré et indigent qui s'en remet à la bonne volonté d'un futur gouvernement), il est vital de porter l'exigence d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. En votant pour la liste Ecole Emancipée, vous pouvez porter cette exigence dans les instances académiques du SNES et de la FSU.

Vous pouvez faire vivre un courant qui encourage et développe les mobilisations des personnels, un courant qui intervienne systématiquement dans le sens de la convergence des luttes, avec les élèves, les parents, et tous les salariés du public comme du privé. Vous pouvez voter pour un courant qui s'appuie sans hésiter sur les mobilisations et développe les outils démocratiques de lutte, les assemblées générales et les coordinations, qui lutte pour une école égalitaire, contre le tri social, et qui ait aussi l'ambition de changer la société.

Pour un syndicalisme de lutte,  
votez et faites voter pour la liste présentée par l'Ecole Emancipée !

## Liste Unité et Action

### Titulaires

NOM - Prénom	Catégorie	Etablissement	Ville
BARON Agnès	Agrégée	Lyc. Jesse Forest	Avesnes sur Helpe
BOULONNE Karine	Certifiée	Lyc. Darchicourt	Hénin Beaumont
CABOCHE Stéphanie	Certifiée	Clg. Bayard	Denain
CAREMEL Jean-François	Certifié	Clg. Bernard Chochoy	Norrent Fontes
COLIN Michaël	Agrégé	Lyc. Marguerite de Flandres	Gondcourt
COSTENOBLE Didier	Agrégé	Lyc. Raymond Queneau	Villeneuve d'Ascq
COURSELLE Nicole	Certifiée	Clg. Camille Claudel	Villeneuve d'Ascq
DEJOURS Jean-François	Certifié	Lyc. Condorcet	Lens
DENEUEGLISE Serge	Agrégé	Lyc. Pasteur	Somain
DEVERNE Odile	Agrégée	Lyc. Montebello	Lille
DOOGHE Juliette	Certifiée	Clg. M Van Der Meersch	Roubaix
DOOGHE Emilie	Certifiée	Lyc. Valentine Labbe	La Madeleine
DOZIER Clothilde	Certifiée	Clg. J. Jaurès	Lens
DUCEPPE LAMARRE F.	Agrégé	Lyc. Pasteur	Hénin-Beaumont
DUFLOS Eric	Certifié	Clg. Roger Salengro	St Pol sur Ternoise
DUMOULIN Samuel	Certifié	Clg. Jean-Jacques Rousseau	Avion
DUQUESNE Boris	Certifié	Clg. du Pévèle	Orchies
FILIPPI Florent	Certifié	Lyc. Jean Lavezzari	Berck
FLAMAND Christel	Certifiée	Lyc. Branly	Boulogne
FRACKOWIAK Grégory	Agrégé	Clg. Youri Gagarine	Montigny en Gohelle
FROMENT Hélène	Certifiée	Clg. du Terroir	Marly
GENY Romain	Agrégé	Lyc. Pablo Picasso	Avion
HOCHART Frédéric	Certifié	ZR Audomarois	Calais
LAUMENERCH Magali	Certifiée	Clg. Jules Verne	Maubeuge
LAURENT Caroline	COP	CIO	Lille
LECHER Francis	Certifié	Lyc. Carnot	Arras
LESTANG Philippe	Certifié	Clg. Schuman	Halluin
LOHAT Natacha	Certifiée	Lyc. Marguerite de Flandres	Gondcourt
PERLOT Vincent	Agrégé	Lyc. Paul Duez	Cambrai
PIECUCH Catherine	Agrégée	Clg. Georges Brassens	St Venant
QUETU Thierry	Certifié	Lyc. Branly	Boulogne
ROILLET Juliette	Certifiée	Lyc. Valentine Labbé	La Madeleine
SAUVAGE Hubert	Certifié	Lyc. Henri Darras	Liévin
SHIRLEY Marilyn	Agrégée	Lyc. Blaise Pascal	Longuenesse
SURPLIE Gilles	Certifié	Lyc. Albert Châtelet	Douai
VAN WYNENDAELE Karine	Agrégée	Clg. Michelet	Lens
YON Alexandra	CPE	Cite Scolaire Pierre Forest	Maubeuge

### Suppléants

BAILLY Geoffrey	Certifié	ZR Hainaut Cambresis	Somain
BALBASTRE Hélène	Certifiée	Clg. Albert Samain	Roubaix
BONENFANT Yan	COP	CIO	St Pol Sur Mer
CASTELLI Delphine	Certifiée	Clg. M. Van der Meersch	Cappelle la Grande
CELERIER Noëlle	Agrégée	Lyc. R. Queneau	Villeneuve d'Ascq
DELANGUE Eric	Certifié	Lyc. Fénélon	Lille
DESPRETZ Arlette	Certifiée	Clg. Marie Curie	Tourcoing
DRAIN Blandine	Certifiée	Clg. Gabriel De La Gorce	Hucqueliers
GAUDRY Philippe	Certifié	Lyc. De l'Europe	Dunkerque
GIACCO Jean Paul	Certifié	Lyc. Gaston Berger	Lille
LEROUX Willy	Certifié	Clg. Du Moulin	Grande-Synthe
LORMIERES Christelle	Certifié	Lyc. M Yourcenar	Beuvry
OURHIATI Khalid	Certifié	Cite Scolaire Pierre Forest	Maubeuge
SCHMIDT Xavier	Certifié	Clg. Paul Verlaine	St-Nicolas
STREINGER Karine	Agrégée	Lyc. Fenelon	Cambrai
TYPRET Marie	Contractuelle	Clg. Francoise Dolto	Pont-A-Marcq
VUYLSTEKER Joël	Certifié	Clg. Gerard Philipe	Henin-Beaumont

## Liste Ecole Emancipée

### Titulaires

NOM - Prénom	Catégorie	Etablissement	Ville
ADAMS Raymond	Certifié	Lycée Mousseron	Denain
ALIN Catherine	Certifiée	Lyc. Angellier	Dunkerque
ALLESINA Daniel	Certifié	Lyc. Angellier	Dunkerque
BAYET Nathalie	Certifiée	Clg. C. Debussy	Courrières
BORTOLUSSI Sophie	Certifiée	Clg. J. de Saint Aubert	Libercourt
BOUDET Françoise	Certifiée	Lyc. Angellier	Dunkerque
BOULET Viviane	Certifiée	Lyc. Angellier	Dunkerque
BRENET Xavier	Certifié	Lyc. Eugène Woillez	Montreuil sur Mer
BRUNEEL Marie-Françoise	Agrégée	Lyc. Angellier	Dunkerque
CLIQUE Jean-Noël	Contractuel	Clg. Voltaire	Lourches
CYNKIEWICZ Isabelle	Contr. CDI	Lyc. Jurénil	Denain
DE MONTGOLFIER Matthieu	Certifié	Lyc. Angellier	Dunkerque
DELOGE Anne	Agrégée	Lyc. Angellier	Dunkerque
DEMALS Erik	Certifié	Clg. Molière	V. d'Ascq
DUPONT Daniel	Certifié	Lyc. de l'Escaut	Valenciennes
DUVAL Séverine	Certifiée	Clg. J. de Saint Aubert	Libercourt
FONTAINE Gilbert	Certifié	Lyc. Angellier	Dunkerque
FRISON Frédérique	Certifiée	Lyc. Mousseron	Denain
GENGEMBRE Laëtitia	Ass. Educ	Clg. J. de St Aubert	Libercourt
GUARESCHI Daniel	Certifié	Lyc. Berthelot	Calais
GUILAIN Jaël	Agrégée	Lyc. Mousseron (TZR rat.)	Denain
GUINOT Anne	Certifiée	Clg. J. de Saint Aubert	Libercourt
JUAN Jocelyne	Certifiée	Lyc. Berthelot	Calais
KAZMIERCZAK Mélanie	Certifiée	Clg. J. de Saint Aubert	Libercourt
LELU Anne	Certifiée	Lyc. Angellier	Dunkerque
MAYOT Chloé	Certifiée	Clg. Debussy	Courrières
MINOT Lorraine	Certifiée	Clg. Claude Levi Strauss	Lille
NGUYEN Jean-Rémi	Agrégé	Lyc. Angellier	Dunkerque
PEDRETTI Mario	Certifié	Lyc. Angellier	Dunkerque
PERROT Juliette	Certifiée	Clg. Samain	Roubaix
PETIT Jean-Claude	Certifié	Lyc. Hazard	Armentières
RESPLANDY Martine	Certifiée	Lyc. Berthelot	Calais
ROEST Helyette	Certifiée	Clg. Albert Ball	Anneulin
ROHART Laurie	Certifiée	Clg. Anne Franck	Grande Synthe
TEHAMI Boumédiène	Certifié	Lyc. Mousseron	Denain
THOMY- Valérie	Certifiée	Clg. J. de Saint Aubert	Libercourt
WATTEL Anne	Agrégée	Lyc. Mousseron	Denain

### Suppléants

MECQINION Béatrice	Certifiée	Lyc. Angellier	Dunkerque
--------------------	-----------	----------------	-----------